Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-01	2019	25/01/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 30/11/2018	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2018.	RAS
B 2019-09	2019	01/03/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 25/01/2019	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2019.	RAS
B 2019-14	2019	22/03/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 1/03/2019	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve le compte-rendu de la séance du 01er mars 2019.	RAS
B 2019-20	2019	24/05/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 22/03/2019	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve le compte-rendu de la séance du 22 mars 2019.	RAS
B 2019-26	2019	05/07/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 24/05/2019	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve le compte-rendu de la séance du 24 mai 2019.	RAS
B 2019-31	2019	13/09/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 05/07/2019	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2019.	RAS
B 2019-32	2019	18/10/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 13/09/2019	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : approuve le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2019	RAS
B 2019-35	2019	18/10/2019	Approbation du compte-rendu du bureau du 18/10/2019	Administration	Le bureau, après en avoir délibéré : approuve le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2019	RAS
B 2019-02	2019	25/01/2019	Carte globale affaires – reconduction du contrat pour une durée d'un an	Finances	Le bureau, après en avoir délibéré : - autorise le renouvellement pour un an de la carte globale affaires et des options inclues au nom du colonel Jean-François GOUY à compter du 01/01/2019.	voir délibération B 2019-39

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-39	2019	22/11/2019	Carte globale affaires - renouvellement	Finances	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - autorise le renouvellement de la carte globale affaires et des options inclues au nom du colonel Jean-François GOUY à compter du 01/01/2020, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2022 maximum.	Contrat en cours de signature par la banque
B 2019-15	2019	22/03/2019	Carte achat - nouvelle convention	Finances	Le bureau, après en avoir délibéré : - autorise la signature de la convention carte achat avec la caisse d'épargne renouvelable chaque année par reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans.	convention signée le 31/05/2019
B 2019-21	2019	24/05/2019	Reprise des cartouches d'encre non utilisées par la société VALOR-INK	Finances	Le bureau, après en avoir délibéré, autorise : - la sortie de l'actif du matériel ci-dessus identifié ; - l'émission d'un titre de recette de 2 090 euros à l'encontre de la société VALOR-INK pour le rachat des lots de consommables informatiques.	L'entreprise est venue récupérer les cartouches le 18/06/2019 et un virement de 2090 euros a été effectué sur le compte du SDIS
B 2019-06	2019	25/01/2019	CI Faverolles– prise en charge des frais de chauffage par le SDIS 28	Gestion patrimoniale	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve la prise en charge par le SDIS des frais de chauffage du CI de Faverolles à compter du 1er janvier 2019 ; - autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention initiale, conformément au projet ci-joint.	avenant signé des deux parties - paiement à compter du 1er janvier 2019 626 € remboursés à la commune en 2019

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-07	2019	25/01/2019	CI Jouy– prise en charge des frais de chauffage et d'eau par le SDIS 28	Gestion patrimoniale	Le bureau, après en avoir délibéré : - approuve la prise en charge par le SDIS des frais de chauffage et eau du CI de Jouy à compter du 1er janvier 2019 et ainsi autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention initiale, conformément au projet ci-joint. - autorise le remboursement des frais de chauffage et d'eau au titre de l'année 2018, à hauteur de 1 028.79 €.	avenant signé des deux parties - paiement à compter du 1er janvier 2019 remboursement effectué pour l'année 2018 en attente de facture pour 2019
B 2019-24	2019	24/05/2019	CI d'Ozoir-Le-Breuil – Mise à jour de la convention de transfert suite à la réalisation de travaux	Gestion patrimoniale	Le Bureau, après en avoir délibéré : - approuve la prise en charge par le SDIS des frais d'électricité et d'eau du CI d'Ozoir-le-Breuil ; - autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention initiale.	Convention signée le 5/07/2019
B 2019-05	2019	25/01/2019	Matériels et véhicules réformés – sortie de l'actif et cessions	Gestion patrimoniale	Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise : - la sortie de l'actif des véhicules réformés ; - la cession des véhicules selon les conditions tarifaires arrêtées par le bureau ; - le recours à un tiers intermédiaire pour organiser la vente aux enchères.	voir délibération B 2019-34
B 2019-30	2019	05/07/2019	Véhicules réformés - sortie de l'actif et cessions	Gestion patrimoniale	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, autorise : - la sortie de l'actif des véhicules réformés figurant dans le tableau joint ; - la cession des véhicules selon les conditions tarifaires arrêtées par le bureau et mentionnées dans le tableau joint ; - le recours à un tiers intermédiaire pour organiser la vente aux enchères.	voir délibération B 2019-34

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-34	2019	18/10/2019	Véhicules et matériels réformés – sortie de l'actif	Gestion patrimoniale	la sortie de l'actif des véhicules réformés figurant dans le tableau joint ; la cession des véhicules selon les conditions tarifaires arrêtées par le bureau et mentionnées dans le tableau joint ; le recours à un tiers intermédiaire pour organiser la vente aux enchères.	5 ventes en 2019 pour un total de 61 960 € (pour le SDIS) : 11 véhicules légers 4 poids lourds 1 remorque plateau PL 1 compresseur *frais de dossier par vente : 30€* *Vente par Agorastore : 14,3 % de commission*
B 2019-38	2019	22/11/2019	CSP Chartres-Champhol – régularisation des emprises foncières	Gestion patrimoniale	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - approuve l'échange sans soulte des parcelles appartenant à la commune de Champhol pour une contenance totale de 3780 m² cédées au SDIS 28, contre les parcelles appartenant au SDIS 28 cédées à la commune de Champhol pour une contenance totale de 1866 m², dans le cadre de la régularisation des emprises foncières suite à la construction du nouveau Centre de Secours Principal (CSP) de Chartres-Champhol. - autorise le président ou son représentant, à signer l'acte d'échange en la forme administrative et tous les documents afférents à cet échange entre la commune de Champhol et le SDIS 28.	acte signé
B 2019-12	2019	01/03/2019	Protection fonctionnelle	Juridique	Le bureau, après en avoir délibéré : - autorise le président à verser 350 € à Steve CHABRIER et 350 € à Grégoire JAQUEMET au titre du jugement du tribunal correctionnel de Chartres en date du 12 décembre 2018 ; - autorise l'émission d'un titre de recette à l'encontre de l'auteur de l'agression reconnu coupable par le tribunal correctionnel de Chartres.	Les sommes ont été versées aux intéressés L'auteur de l'agression n'a pas encore payé le SDIS

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-25	2019	24/05/2019	Protection fonctionnelle	Juridique	Le Bureau, après en avoir délibéré : - décide d'attribuer la protection fonctionnelle à Jimmy LEBECQ, victime d'une agression le 13 octobre 2018, alors qu'il intervenait en tant que sapeur-pompier volontaire ; - autorise le président à verser à Jimmy LEBECQ les dommages et intérêts attribués par la justice ; - autorise l'émission d'un titre de recette à l'encontre de l'auteur de l'agression et reconnu coupable par la justice.	La protection fonctionnelle et les dommages et intérêts attribués par la justice ont été versé à l'intéressé. Un titre de recette à l'encontre de l'agresseur a été fait. L'auteur de l'agression n'a pas encore remboursé le SDIS.
B 2019-33	2019	18/10/2019	Défense des intérêts du SDIS devant le tribunal administratif d'Orléans	Juridique	autorise le président à agir en défense auprès du tribunal administratif d'Orléans suite au recours de Thibault LOUVET.	En cours - en attente d'un retour du tribunal administratif
B 2019-08	2019	25/01/2019	Marché 17PF004 « Fourniture d'effets d'habillement – phase 1 – lots 4 et 5 » - avenant n°1 - autorisation à signer l'avenant	Marchés publics	Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le président du SDIS 41, coordonnateur du groupement de commandes, à signer avec la société DI BARTOLOMEO BLANC (DBB), un avenant n°1 aux lots 4 et 5 du marché 17PF004.	mise à jour BPU pour modifications des attributs textiles relatifs aux cadres de santé (coiffes et galonnages)
B 2019-22	2019	24/05/2019	Accord-cadre en appel d'offres restreint n°18PF006 «Assistance technique pour l'administration, l'exploitation et la maintenance de systèmes et réseaux» - autorisation à signer le marché	Marchés publics	Le Bureau, après en avoir délibéré : - approuve le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 07 mai 2019 ; - autorise le président ou son représentant à signer : ☐ le marché en appel d'offres restreint n° 18PF006 « Assistance technique pour l'administration, l'exploitation et la maintenance de systèmes et réseaux» avec la société TIBCO pour une durée de 4 ans, avec un montant minimum de commandes de 475 000 € HT pour la durée totale du marché et sans maximum.	marché en cours d'exécution

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-23	2019	24/05/2019	Marché 17PF004 Accord-cadre en appel d'offres ouvert « Fourniture d'effets d'habillement – phase 1 – lot 7 gants » - adhésion en cours de marché - autorisation à signer	Marchés publics	Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le président du SDIS 41, coordonnateur du groupement de commandes, à signer avec la société ROSTAING l'accord-cadre 17PF004 lot 7 pour le compte du SDIS 28.	marché en cours d'exécution
B 2019-03	2019	25/01/2019	Conventions SDIS/SAMU/associations agréées de sécurité civile	Partenariats	Le Bureau, après en avoir délibéré : - autorise le président à signer trois conventions établies entre, d'une part le SDIS et le SAMU et, d'autre part, chacune des associations suivantes : • la Croix-Rouge française 28 ; • l'association départementale de protection civile 28 ; • l'unité départementale d'intervention de l'Ordre de Malte 28.	conventions signées avec les associations de sécurité civile le 2 septembre 2019
B 2019-10	2019	22/03/2019	Prestation de conseil en psychologie du travail du CDG 28 - tarification	Partenariats	Le bureau, après en avoir délibéré : - accepte les conditions tarifaires et organisationnelles établies ci-dessus, - autorise le président ou son représentant à signer lesdits devis correspondant à chaque demande d'intervention.	2019 : 2 prestations pour un coût global de 1 366,16 € TTC
B 2019-17	2019	05/07/2019	Convention SDIS 28/CDG 28 relative à l'intervention d'un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI)	Partenariats	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - approuve la convention ; - autorise le président ou son représentant à signer la convention entre le CDG 28 et le SDIS 28.	Convention signée le 09/09/2019
B 2019-27	2019	05/07/2019	Lancement d'une plateforme de FOAD (e-learning/formation à distance) – adhésion du SDIS 28 à la plateforme ENASIS	Partenariats	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - émet un avis positif sur la présente proposition ; - autorise le président ou son représentant à signer la convention d'usage de la plate-forme ENASIS ; - autoriser la direction du SDIS à lancer les expérimentations et le développement de cet outil dès 2019.	Convention signée le 26 juillet 2019. La plateforme a été utilisée en 2019. Des tests ont été conçus et proposés aux utilisateurs. (préparation mutualisée au concours de lieutenant 2ème classe pour l'année 2020)

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-29	2019	01/03/2019	Réseau Santé et Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) – reconduction expresse de la convention du réseau	Partenariats	Le bureau, après en avoir délibéré : - autorise la participation du SDIS 28 pour une année supplémentaire, au réseau santé-sécurité des SDIS du grand Centre (R3SGC) par la reconduction expresse de la convention de mise en réseau, - autorise le pilotage par le SDIS 28 du R3SGC pendant 2 ans à compter du 1er juillet 2019 (ceci donnant lieu à une nouvelle convention et le SDIS 28 se chargera de la gestion des fonds du réseau).	voir délibération B 2019-36
B 2019-36	2019	22/11/2019	Réseau Santé et Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) – signature de la 3ème convention de renouvellement du réseau et reversement du reliquat budgétaire au nouveau pilote	Partenariats	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - autorise le président ou son représentant à signer la convention de renouvellement du réseau R3SGC. Par conséquent, le SDIS 28 participera pour deux années supplémentaires au réseau et réglera le montant de la participation annuelle, si un appel de fond est émis ; - autorise le SDIS du Puy-de-Dôme à reverser le reliquat de la précédente mise en réseau (estimée à 44 000 € à la date de la présente délibération) au SDIS 28, nouveau pilote du réseau, pour poursuivre les actions de prévention prévues et validées par les directeurs et médecins-chefs. Le SDIS 28 créera un budget annexe à compter du 1er janvier 2020 pour la gestion des fonds du réseau.	Convention signée du PCASDIS, en attente de retour des autres SDIS délibération création budget annexe au CA du 13/12/2019 Vote du budget annexe prévue au CA du 7/02/2020
B 2019-04	2019	25/01/2019	Convention COFIROUTE 2019	Partenariats	Le Bureau, après en avoir délibéré : - autorise le président ou son représentant à signer la nouvelle convention qui prendra effet au 1er janvier 2019.	

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-37	2019	22/11/2019	Avenant à la convention du 12 décembre 2018 avec COFIROUTE – Mise en œuvre du principe de gratuité	Partenariats	Avenant à la convention du 12 décembre 2018 avec COFIROUTE – Mise en œuvre du principe de gratuité	En cours de signature
B 2019-42	2019	22/11/2019	Non reconduction fin 2020 de la convention réglant les modalités d'utilisation du véhicule du SMUR du centre hospitalier de Nogent-le-Rotrou	Partenariats	Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - approuve la non reconduction de la convention liant le SDIS 28 et le CH de Nogent-le-Rotrou relative au fonctionnement du SMUR du centre hospitalier de Nogent-le-Rotrou et sur la date de fin de convention.	non reconduction de la convention fin 2020
B 2019-18	2019	22/03/2019	Réorganisation des horaires de l'accueil du SDIS	Ressources humaines	Le bureau, après en avoir délibéré : - adopte les nouveaux horaires présentés ci-dessus pour l'accueil du SDIS.	note d'info parue le 27-03-2019 Mise en œuvre des nouveaux horaires à compter du 01/05/2019
B 2019-11	2019	01/03/2019	Remboursement au titre de l'année 2019 du loyer du SPV logé dans un centre de secours	Ressources humaines	Le bureau, après en avoir délibéré : - autorise le remboursement à la commune d'Orgères-en-Beauce, au titre de l'année 2019, du loyer du sapeur-pompier volontaire logé dans le centre de secours d'Orgères-en-Beauce pour 3 060 € (1 logement de type 4).	M. Bourgevin a quitté le logement fin 2019
B 2019-16	2019	22/03/2019	Remboursement de frais de déplacement - stage élève colonel	Ressources humaines	Le bureau, après en avoir délibéré : - autorise le remboursement des frais de déplacement d'un montant de 1 171 € à Arnaud WILM sans attendre le remboursement par l'ENSOSP du SDIS 28.	remboursement des frais de déplacement à Arnaud WILM remboursement non effectué par l'ENSOSP au SDIS
B 2019-19	2019	22/03/2019	bail logement - autorisation à signer	Ressources humaines	Le bureau, après en avoir délibéré : - autorise le président ou son représentant à signer le bail du logement du lieutenant 1er classe Baptiste HAMARD, ci-joint.	bail signé, bail en vigueur depuis le 01/04/2019

Compte-rendu des délibérations du Bureau 2019 classé par domaine

N° délib.	Année	Date	Titre (Objet)	Domaine	Délibérant	Observations suite à la délibération
B 2019-28	2019	05/07/2019	Bail logement officier – autorisation à signer	Ressources humaines	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - autorise le président ou son représentant à signer le bail du logement du lieutenant hors-classe David BOUTOILLE, ci-joint.	bail signé, bail en vigueur depuis 01/08/2019
B 2019-40	2019	22/11/2019	Renfort en personnel pour l'année 2020	Ressources humaines	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - autorise le recrutement de personnel temporaire dans la limite de 50 mois de contrat pour l'année 2020 (grade d'adjoint administratif 2ème classe ou adjoint technique 2ème classe au 1er échelon ou caporal avec pour ce dernier le régime indemnitaire idoine hors prime de spécialités et de responsabilité). Les contrats à venir seront signés par le président.	Contrats en cours
B 2019-41	2019	22/11/2019	Bail logement officier – autorisation à signer	Ressources humaines	Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré : - autorise le président ou son représentant à signer le bail du logement du commandant Pierre HIERHOLTZ.	bail signé, bail en vigueur depuis le 01/12/2019

Compte-rendu des décisions 2019

N° décision	Date	Titre (Objet)	Décision
D 2019-01	29/01/2019	18PF006 sélection candidatures "assistance technique pour l'administration l'exploitation et la mantenance de systèmes et réseaux	La liste des candidats admis à présenter une offre : TIBCO SERVICES CHEOS TECHNOLOGY
D 2019-02	15/02/2019	18PA012 Aménagement d'un local de stockage	Le marché 18PA012 « Aménagement d'un local de stockage », est attribué à la société DUWIC SAS (62161 DUISANS) pour une durée qui se confond avec le délai d'exécution pour un montant de 27 124.50 € HT, sans prestation supplémentaire.
D 2019-03	14/06/2019	2019A03 Mise à niveau émetteurs ITC 2100 80 MHz Swissphone	Le marché 2019A03 « Mise à niveau de 1 à 8 émetteurs ITC 2100 80 MHz », est attribué à la société SWISSPHONE (78000 Versailles) pour une durée de 4 mis, pour un montant de 27 763.20 € HT.
D2019-04	22/11/2019	2019A07 Location et entretien de linge pour le SDIS 28	Le marché 2019A07 « Location et entretien de linge pour le SDIS 28 », est attribué à la société ELIS BLOIS- BLANCHISSERIE BLESOISE (41260 La Chaussée St Victor), pour la totalité des 4 lots, pour une durée allant de la notification au 30 novembre 2020, renouvelable annuellement 3 fois à compter du 1er décembre.
D2019-05	22/11/2019	2019A02 Fourniture d'oxygène médicinal comprimé à 200 bars et location des contenants	Le marché 2019A02 « Fourniture d'oxygène médicinal comprimé à 200 bars et location des contenants», est attribué à la société LINDE France S.A. (78440 Porcheville), pour une durée de 1 an à compter du 1er mars 2020, reconductible 2 fois, avec un maximum en montant de 200 000 € HT pour la durée effective totale du marché (maximum 3 ans).